

RÉSUMÉS DES CONTRIBUTIONS

Bertrand SCHNERB, *Noblesse et pouvoir princier dans les pays bourguignons au temps de Jean sans Peur (1404-1419)*, p. 11-28.

Quelle fut la politique du gouvernement bourguignon à l'égard de la noblesse? En s'intéressant aux quinze années du principat de Jean sans Peur, cette contribution présente les relations de l'État princier et de la noblesse en termes de collaboration plutôt qu'en termes de conflit. Si des heurts ont bel et bien existé, ils ne sont guère représentatifs des relations ordinaires entre le pouvoir ducal et la noblesse; ils semblent au contraire exceptionnels tant, durant le principat de Jean sans Peur, l'État bourguignon a trouvé, dans la noblesse, l'une de ses bases les plus solides.

Si la construction de l'État bourguignon peut aisément s'inscrire dans la problématique générale de la «genèse de l'État moderne», il faut souligner que cette construction ne s'est pas faite contre la noblesse, mais avec elle.

Letizia ARCANGELI, *Un lignaggio padano tra autonomia signorile e corte principesco : i Pallavicini*, p. 29-100.

Il saggio analizza l'impatto in termini politici e culturali di un nuovo interlocutore istituzionale, lo stato regionale, sull'antica agnazione obertenga dei Pallavicini, radicata in una vasta zona a bassa intensità urbana posta fra Piacenza, Parma e Cremona. Nel Quattrocento il dominio pallavicino, esteso dalla bassa pianura all'alta collina, è caratterizzato dal controllo di importanti risorse materiali (boschi, pozzi di sale, porti sul Po) e immateriali, quali il primato locale sulla parte ghibellina, che fa del casato un punto di riferimento nelle dinamiche di fazione delle città e delle terre circostanti. La divisione tra fratelli e la cameralizzazione del dominio del ramo principale, rimasto unito per tutta la prima metà del secolo, non ne indicano la crisi: costituiscono al contrario la premessa al pieno e fortunato inserimento nello stato di Milano, accompagnato da un parziale mutamento di cultura politica che vede l'emergere, nella nuova generazione, di un linguaggio cortigiano accanto al linguaggio pattizio.

Christine SHAW, *The Roman barons and the popes*, p. 101-124.

While in important respects the Roman barons fit comfortably within the norm of landed nobilities in many parts of fifteenth-century Europe, in the

nature of their relations with their prince, the pope, they were an anomaly. There was little to bind the barons to the pope, or to induce them to regard him as having an overriding call on their services and their loyalty. To illustrate how the barons saw their position and their relation to the pope, two episodes are examined : the confrontation between the Colonna and Sixtus IV in 1482-4; and the choice faced in 1486 by Virginio Orsini, who held *condotte* from Innocent VIII and from King Ferrante of Naples, as to whom he should serve when the pope and king were at war with each other.

Marco GENTILE, *Aristocrazia signorile e costituzione del ducato visconteo-sforzesco : appunti e problemi di ricerca*, p. 125-155.

Il tema dell'aristocrazia territoriale e del suo ruolo nella costituzione del ducato visconteo-sforzesco è stato marginalizzato dalla storiografia politico-istituzionale in favore di un paradigma interpretativo centrato su un modello di stato territoriale a base urbana. Diverse ricerche recenti, tuttavia, hanno mostrato la necessità di complicare tale modello e di sottoporlo a verifiche puntuali nelle sue articolazioni locali, rimarcando la pluralità di attori e di linguaggi politici che anima una dialettica non costringibile nell'alveo del rapporto preferenziale principescità. Questo contributo si propone di sottolineare alcuni aspetti della complessa interazione fra i grandi casati signorili e un potere ducale non sempre in grado di perseguire un coerente sforzo di disciplinamento dell'aristocrazia, che mantiene almeno fino alla metà del XVI secolo un forte ascendente sulla società lombarda.

Christophe RIVIÈRE, *La noblesse, pilier de l'État princier. L'exemple du duché de Lorraine, entre Royaume et Empire*, p. 157-172.

Dans le duché de Lorraine, l'État princier ne se met en place que tardivement, au début du XV^e siècle, et sous l'effet d'une double menace, armagnaque puis bourguignonne. Les ducs Charles II et René d'Anjou augmentent l'assise territoriale de leurs États et développent l'armature institutionnelle de leur principauté. Cette évolution, qui menaçait à première vue les privilèges et l'autonomie de la noblesse, n'empêche toutefois pas celle-ci de participer activement au processus d'étatisation. En contrepartie, les ducs renforcent la position des nobles à la cour de Nancy. Une telle collaboration s'explique par la communauté d'intérêts qui existe entre la chevalerie et les princes : ils s'opposent à la fois aux prétentions de la monarchie française à imposer sa souveraineté sur l'ensemble de la région, et aux villes impériales qui contestent leur suprématie politique et sociale.

Pierre SAVY, *Les feudataires et le contrôle territorial dans le duché de Milan à l'époque des Sforza*, p. 173-190.

On ne s'arrête plus au paradoxe d'un État qui serait, inexplicablement, à la fois marqué par une « reprise féodale » et de plus en plus « moderne ». Mais com-

ment décrire ce phénomène? L'étude de détail d'un aspect du fonctionnement de l'État des Sforza permet un début de réponse. L'exemple retenu est celui du contrôle territorial exercé par les feudataires à la fois dans le cadre de leurs terres et hors de ce cadre, ailleurs dans le duché.

Si on constate un ensemble de contributions des nobles aux « progrès de l'État », Il serait toutefois erroné de conclure qu'une relation univoque s'établissait : les lignages nobiliaires jouent leur rôle, mais dans le cadre d'une « négociation » incessante avec le pouvoir ducal visant, en retour, à améliorer leur position respective – les rémunérations sont diverses, et l'implantation dans les zones même où le noble a exercé son contrôle est une forme notable de rémunération. La noblesse interagit sans cesse avec le pouvoir ducal pour faire fonctionner et croître l'État milanais, mais aussi pour assurer sa position propre au sein de celui-ci.

Guido CASTELNUOVO, *Nobles des champs ou nobles de cour? Princes et noblesse dans les chroniques savoyardes du XV^e siècle*, p. 191-208.

Au prisme des rares chroniques princières et de la seule chronique aristocratique dont nous disposons pour la Savoie du XV^e siècle, cette communication cherche à approfondir essentiellement trois thèmes : la constitution d'un modèle culturel et littéraire de ce que « noblesse » pouvait signifier pour les chroniqueurs de l'époque, les ajustements, voire les quelques véritables mutations, qui apparaissent peu à peu dans ce tableau, et enfin, esquisser les possibles divergences entre deux images de l'identité et de l'idéal nobiliaires, ce qui revient à considérer la domestication princière de l'aristocratie et ses limites. En vérité, les chroniques duciales magnifient longtemps à la fois leur prince et la fidélité sans faille de ses aristocraties, à savoir des noblesses féodales, chevaleresques et toujours plus courtisanes; de plus, leurs auteurs insistent sur la nécessité de rehausser le prestige de la noblesse et de mieux en fixer les contours.

Finalement, auteurs, commanditaires et public du XV^e siècle ne désiraient pas autre chose que de se réfugier auprès d'un idéal nobiliaire aussi rassurant que convenu et bien souvent frileux. Voilà ce qu'ils cherchaient et trouvaient dans ces chroniques. C'est là leur mérite, leur limite, mais aussi, pour nous comme pour leurs contemporains, leur intérêt et raison d'être.

Alain MARCHANDISSE, *Noblesse féodale et pouvoir épiscopal dans la principauté de Liège des XIII^e-XV^e siècles*, p. 209-230.

Cette contribution constitue une synthèse compendieuse sur les relations politiques et militaires entre l'évêque-prince de Liège et sa noblesse au cours des derniers siècles du Moyen Âge. Sur le plan politique, durant les XIII^e-XIV^e siècle, le rôle politique de celle-ci, tant au sein du Sens de pays qu'à titre de corps social, est très faible. S'il en va de même au XV^e siècle lors des réunions du Sens, la noblesse, en adoptant certaines positions politiques qui se muent en actions militaires, sera partie prenante des crises de régime que connaîtra alors l'État lié-

geois. Sur le plan militaire, le prince-évêque est encore en mesure de rassembler un effectif guerrier noble important. Au XV^e siècle, en revanche, la noblesse liégeoise ne sera plus convoquée qu'occasionnellement et si service militaire noble au prince il y eut, il tiendra surtout du mercenariat pour vassaux désœuvrés. Mais cette désaffection militaire à l'égard du prince prendra souvent une connotation nettement plus agressive, nombre de nobles constituant les fers de lance d'une opposition militaire musclée au chef de l'État liégeois.

Marco BELLABARBA, *Statuti, «Landrecht», leghe aristocratiche : diritti e potere nello spazio trentino-tirolese del primo Quattrocento*, p. 231-251.

Questo contributo si propone in una prima parte di analizzare la struttura delle relazioni politico-istituzionali tra il principato vescovile di Trento e la contea del Tirolo all'inizio del XV secolo, due stati territoriali posti alle periferie dell'Impero romano-germanico. La lunga catena di contrasti che attraversano entrambe le formazioni politiche sotto forma di faide (*Fehden*) nobiliari sarà l'occasione per porre in evidenza il legame che s'instaura allora tra le vicende della lotta politica e i discorsi prodotti dai contendenti. Tale prospettiva permette di considerare la violenza aristocratica come una sorta di linguaggio che modella le relazioni politiche : un linguaggio fatto di valori e intenzioni contrastanti, in cui il riferimento continuo al diritto costituisce l'oggetto principale dello scontro. In particolare, l'addensarsi della conflittualità aristocratica verrà posto sullo sfondo del duplice regime giuridico che contrassegna le formazioni politiche trentina e tirolese : il primo di matrice romanistica, esemplato sulla legislazione statutaria dei comuni padani, il secondo costruito da elementi di diritto germanico a base consuetudinaria.

Michael JONES, *Dukes, nobles and the court in late medieval Brittany*, p. 253-285.

Brittany under the Montfort dynasty (1364-1491) was one of the most advanced late medieval princely states in terms of ideology and institutional coherence. It was also one in which the nobility played a central role in government and in setting patterns of social behaviour that provided a template for the aspirations of ambitious individuals or larger social groups. Here the emphasis will be less on the administrative and ideological aspects of this story but on the social and economic role of the ducal court in shaping relations between the duke and his nobility, especially the greater nobility. After a brief discussion of long-term factors explaining noble dominance, the possible influences of neighbouring royal courts and other princely courts upon Brittany is considered. But most attention is paid to indigenous factors and to the question of how not only the dukes but also the nobility benefited from a

symbiotic relationship in which the dukes recognized the nobility's concern with status and privilege and exploited that in governing their state.

Olivier MATTÉONI, *Société contractuelle, pouvoir princier et domination territoriale : les alliances du duc Jean I^{er} de Bourbon avec la noblesse d'Auvergne (1413-1415)*, p. 287-334.

En 1413, le duc Jean I^{er} de Bourbon concluait avec plusieurs nobles d'Auvergne des alliances destinées à lutter contre les «ennemis du roi». En 1415, Jean de Berry, beau-père de Jean I^{er}, intervenait personnellement auprès de «ses amis et féaux seigneurs d'Auvergne» pour leur demander d'être bons et loyaux envers le duc et la duchesse de Bourbon. Ainsi, entre 1413 et 1415, le duc de Bourbon s'est livré à une intense activité diplomatique à l'endroit de la noblesse d'Auvergne. Pourquoi une telle activité? La guerre civile, invoquée dans les contrats, est-elle la seule explication à cette prolifération d'alliances? C'est à ces questions que tente de répondre la présente communication. Après avoir réfléchi sur les mots qui disent l'alliance («alliance», «confédération», «convenance», «amitié»), le propos démontre que les contrats conclus avec les seigneurs auvergnats avaient pour but de préparer l'intégration de l'Auvergne à la principauté bourbonnaise qui devait intervenir à la mort du duc de Berry. Elles ne faisaient que compléter et doubler d'autres liens (retenues dans l'Hôtel, ordre de chevalerie, Cour amoureuse) que Jean I^{er} et, avant lui, son père, le duc Louis II, avaient tissés avec les nobles d'Auvergne. Cet exemple confirme que, au tournant des XIV^e et XV^e siècles, les relations contractuelles, qui n'étaient pas exclusives des liens de nature féodale, étaient au cœur des relations politiques et nobiliaires.

Alessandro BARBERO, *Appannaggi, infeudazioni, riacquisti : la politica feudale dei marchesi di Saluzzo nel Quattrocento*, p. 335-363.

Il marchesato di Saluzzo è considerato uno degli angoli più intensamente feudalizzati d'Italia. In realtà sotto il regno di Ludovico I (1416-1475) questa interpretazione risulta solo parzialmente giustificata. Circa metà del territorio del marchesato è tenuta sotto il dominio diretto del marchese. L'altra metà è infeudata; ma i vassalli che ricevono le investiture sono soprattutto esponenti di rami cadetti della famiglia marchionale. Questa politica di appannaggi permette di costituire una nobiltà di vassalli che sono anche consanguinei del principe, fieri d'essere tutti membri di una stessa casa. In confronto, i vassalli non appartenenti alla dinastia sono una cerchia esigua, che il marchese non cerca di allargare con nuove infeudazioni. La nuova élite di potenti giuristi che gestisce l'amministrazione del principato non riceve investiture feudali e non si fonde dunque, tecnicamente, con la nobiltà signorile. Per occupare le cariche onorifiche della sua corte, il marchese è costretto, dalla scarsità di vassalli, a far venire dall'esterno nobili forestieri; neanche costoro, però, ricevono feudi sul territorio del marchesato, dove quindi lo sviluppo delle giurisdizioni feudali è a tutti gli effetti bloccato.

TREVOR DEAN, *The dukes of Ferrara and their nobility : notes on language and power*, p. 365-374.

The aim of this paper is to examine the political language and persuasive techniques used by one noble family in their correspondence with the duke of Ferrara in the second half of the fifteenth century. The family (the Rangoni of Modena) is placed in its long-term social and political position within the state of the Este family, dukes of Ferrara and Modena. Tools and concepts from twentieth-century socio-linguistics are used to analyse the written dialogue between duke and noble family. Comparative analysis with fourteenth-century letters from the noblemen of the Sienese Maremma helps to provide the forms of change over time in the verbal relation between nobles and power.

EMMANUEL JOHANS, *Les Armagnacs et leurs nobles au début du XV^e siècle*, p. 375-386.

Au début du XV^e siècle, les comtes d'Armagnac constituent une des grandes maisons princières du midi de la France. Leur puissance repose en partie sur le contrôle d'une principauté qui s'étend en Gascogne, en Rouergue et dans les Cévennes. L'organisation féodale de celle-ci fait du groupe des nobles le cœur des fidèles sur lesquels le pouvoir comtal s'appuie. D'une part, les comtes sont garants de la légitimité des aristocrates à diriger les seigneuries justicières et les châteaux jurables et rendables qui parsèment le territoire princier. D'autre part, ils puisent dans l'ordre nobiliaire des serviteurs aptes à les aider à gouverner leurs domaines, des administrateurs qui peuplent leur Hôtel et leur Conseil, des militaires aguerris et des hommes de cour qui par leur présence augmentent le prestige des princes. Ils n'hésitent pas occasionnellement à recourir à leur soutien financier. Hormis quelques cas isolés de rébellion, la noblesse armagnacaise est demeurée loyale à la dynastie comtale et ce jusqu'à l'effacement des princes dans la seconde moitié du XV^e siècle.